

CONTACT

Pour tout renseignement,
contactez le responsable de stage:

Julia GARDIES
06 86 49 96 13

Pour vous inscrire :



Formation conçue par la Chambre
d'agriculture de Région Ile-de-France



CHAMBRE
D'AGRICULTURE
DE RÉGION ILE-DE-FRANCE



FORMATION VITICULTURE

Bases de l'œnologie,
le métier de vigneron



Renseignements et inscriptions : <https://forms.gle/E11LFMwqjAS4cdH19>
Pôle Formation
Chambre d'Agriculture de Région Ile-de-France

formation@idf.chambagri.fr
<https://chambres-agriculture.fr/>



CHAMBRE
D'AGRICULTURE
DE RÉGION ILE-DE-FRANCE

ZOOM SUR LA FORMATION

PROGRAMME :

15 avril 2024

Matin :

- Présentation des différentes composantes et paramètres de la qualité du moût

Après-midi :

- La qualité de la fermentation : identification des composantes et des leviers possibles pour l'orienter
- Evaluer les acquis et repérer les pistes de suivi

18 avril 2024

Matin :

- Stabilisation et traitements

Après-Midi :

- Présentation des chais, étude architecturale et écologique
- Documents et réglementation à prendre en compte pour son activité de vinification

Evaluation des participants

INTERVENANTE

Clémence Dumuzois,
Cénologue conseil et formatrice

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Préparer les premières vinifications
- Optimiser la conception et le fonctionnement de son chai

OBJECTIFS DÉTAILLÉS

- Identifier les critères d'évaluation de la qualité des raisins, la date optimale de vendange, et l'influence sur la qualité du moût
- Evaluer la bonne tenue de ses fermentations et les corrections à apporter
- Choisir la méthode d'élevage optimale pour ses vins, déterminer la date optimale de mise en bouteille pour la mise en marché
- Caractériser ses besoins en matériel de cave
- Identifier les différentes obligations déclaratives et réglementaires

MOYENS PÉDAGOGIQUES



Tour de table



Diaporama



Cas concret



PUBLIC

Chef d'exploitation agricole, salariés agricoles, entreprises privées et milieu associatif, particuliers non agricoles



DATES, HORAIRES ET LIEUX

A consulter sur notre site internet

Coût de la formation : 450€

Reste à charge aux ayant-droits VIVEA : 0€

Sous réserve de votre disponibilité de solde et d'être à jour de vos cotisations.

Tarif autres publics : 450 € par module

Salariés agricoles : vous pouvez demander une prise en charge financière (45% du coût de la formation) auprès d'OCAPIAT (dispositif BOOST COMPETENCES). Votre demande de prise en charge doit être faite au plus tôt 2 mois avant le début de la formation et IMPÉRATIVEMENT au plus tard la veille du jour de la formation via votre espace OCAPIAT.

Contact : **OCAPIAT**, Tél : 01 40 19 41 20, www.ocapiat.fr

Crédit d'impôt (chef d'entreprise) : vous pouvez bénéficier d'un crédit d'impôt d'un montant correspondant au total des heures passées à la formation, multiplié par le taux horaire du SMIC dans la limite de 40 heures par année civile et par entreprise

Service de remplacement : Le service de remplacement peut mettre à votre disposition un agent de remplacement lors de vos absences. Contact Ouest IDF et petite couronne : 01.39.53.73.94 / Contact 77 : 01.64.79.30.56)

Divers :

Les repas et les déplacements sont à la charge des participants.

Une attestation de fin de formation vous sera adressée après le stage.

En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation : le contrat est résilié et le règlement de la formation est remboursé au participant en totalité.

Les conditions générales et le règlement intérieur sont disponibles sur demande, auprès du service formation de la Chambre d'agriculture de la région Ile-de-France.

